

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS ^{de l'Eure}

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 10 août 2018 – G.LEPOINT F.POULAIN

Neaufles Saint Martin > Donjon

La commune de Neaufles Saint-Martin possède une magnifique croix percée, inscrite depuis le 8 mai 1926 et située le long de la route de Gisors à Vernon. Son périmètre de protection ne touche pas celui du donjon.

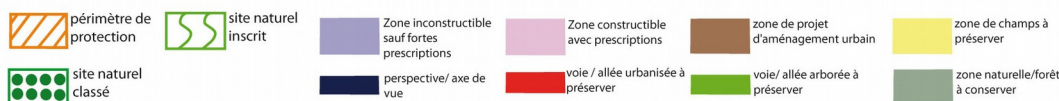
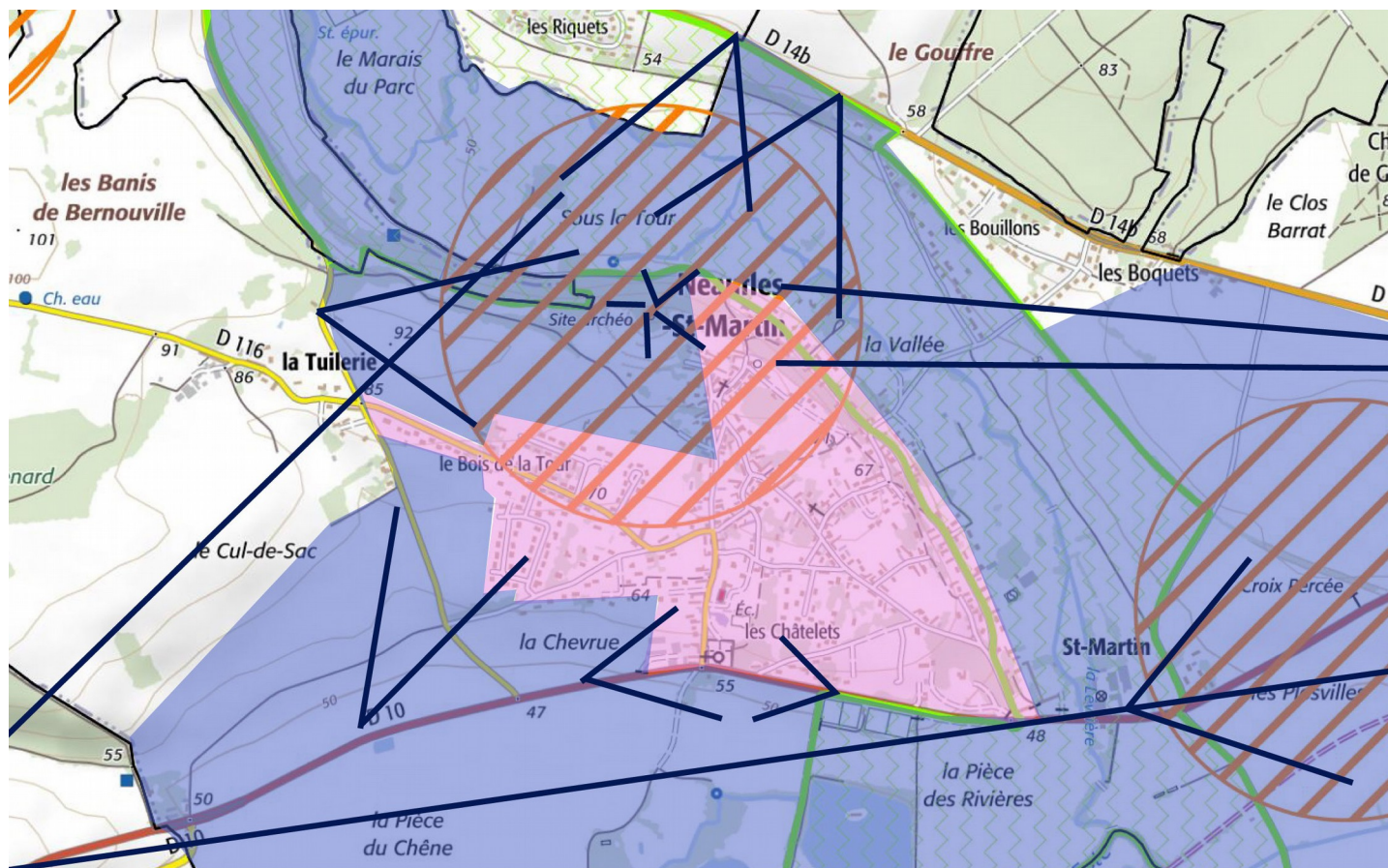
La vallée de la Lévrière et sa confluence avec l'Epte sont en site inscrit depuis le 28 janvier 1983.

L'église voisine de Bernouville, inscrite depuis le 26 décembre 1927, génère un débord sur la commune de Neaufles Saint-Martin. Son périmètre de protection ne rejoint pas celui du donjon.

Le donjon de Neaufles a été inscrit en tant que monument historique le 17 avril 1926.

Un château semblait exister à Neaufles dès 856 lorsque Charles le Chauve y réunit les grands du royaume. Confié en 1050 à Guillaume Crespin, il ne devait comporter alors qu'une tour en bois protégée au nord par l'escarpement naturel de la vallée de la Lévrière et au sud par un double fossé formant une motte artificielle. Il est reconstruit en 1097 pour Guillaume le Roux, roi d'Angleterre. En 1161, Henri II Plantagenêt récupère la place forte et le Vexin normand à la suite d'un traité avec le roi Louis VII. Henri II renforce la forteresse afin de verrouiller l'accès à la vallée de l'Epte, face à l'Île de France. Le donjon circulaire, construit vers 1180-1184, possède un diamètre de 14m pour une hauteur de 20m. Les murs, épais de 2,90m, sont constitués d'une puissante maçonnerie de blocage noyée au mortier et couverte par un parement de petits moellons. L'édifice comportait quatre niveaux en plus de la terrasse supérieure, les niveaux bas étant enterrés ou aveugles. La reine Blanche de Navarre, veuve de Philippe VI de Valois en 1350, reçoit le château en douaire et y aurait résidé jusqu'à sa mort en 1398. Après Henri IV, seul subsiste le donjon qui est démantelé par Mazarin en 1647. Malgré les pillages et les intempéries des siècles suivants, une bonne partie du donjon a été préservée.

Situé sur une crête dominant le confluence de l'Epte et de la Lévrière, le donjon dispose de vues lointaines qui le rendent visibles de presque toutes les directions, bien au-delà du périmètre des 500m. La dominante rural du grand paysage doit être préservée en évitant le mitage des surfaces agricoles et en préservant les champs proches du donjon. Une attention particulière sera apportée à l'insertion des constructions dans le site.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écran du monument (voir au verso de la fiche).



Le donjon vu du Sud



Une vue lointaine depuis le Nord



Vue vers le nord-ouest



Le donjon vu de près



Les fossés



Le donjon

Pour la zone en bleu clair

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

1. Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 35° pour de l'ardoise et/ou à 45° pour de la tuile plate de teinte brun vieilli à jaune vieilli à 20u/m² minimum. Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles. Cette hauteur pourra être portée à R+1+C dans la rue principale. Les constructions en pierre sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



La croix percée (inscrite MH)



Une maison en briques polychromes



Une église reconvertie en habitation